

- Les vergers sont des propriétés privées. La production et la vente de fruits sont la source de revenu des arboriculteurs, par conséquent, merci de respecter leur travail et de ne pas cueillir les fruits dans les vergers,
- De nombreux agriculteurs proposent de la vente directe vers les particuliers. N'hésitez pas à vous référer au guide des « Produits d'ici et de saison » disponible en mairie.

La convivialité est un principe de vie, il appartient à chacun de respecter des règles de vie communes, d'apprendre à se connaître et de se rendre mutuellement service.

Si la campagne offre un cadre de vie recherché, les règles de vie en communauté se «cultivent» au fil des jours, maintenir de bonnes relations de voisinage est la clé du bien vivre ensemble .

**« Se connaître,
permet de mieux se comprendre »**

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à boire avec modération*

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Vivre & cohabiter à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : un cadre de vie réputé pour la qualité de ses paysages .

La commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin est historiquement reconnue pour la qualité de ses paysages et son cadre de vie.

Les Hilairois bénéficient des services de l'agglomération orléanaise tout en vivant dans un village rural et authentique.

Cet environnement nous le devons au patrimoine naturel. Les bords du Loiret offrent des paysages fabuleux et les sols, propices à la culture d'arbres fruitiers qui évoluent au fil des saisons.

Quel plaisir de se promener à Saint-Hilaire -Saint-Mesmin .

Comment chacun peut-il contribuer à préserver la qualité de notre cadre de vie ?

Chacun de nos environnements est régi par des règles de vie communes pour faciliter la vie en collectivité. C'est le cas au travail, sur la route, au sport et au sein de notre famille.

Dans notre commune, il existe aussi des règles que chaque citoyen se doit de suivre pour assurer une cohabitation harmonieuse.

- chaque habitant est tenu d'entretenir les espaces situés devant sa propriété,
- Il procède au désherbage (depuis 2014 les pesticides ne sont plus autorisés sur le domaine public), au ramassage des feuilles en automne et assure la mise en sécurité devant sa propriété en cas de neige ou de verglas,
- pour ne pas gêner la voie publique, les arbres, arbustes et plantes doivent être taillés,
- les arbustes doivent être plantés à plus de 2 m de la clôture de votre voisin s'ils mesurent, plus de 2 m de hauteur et à 50 cm s'ils sont en dessous,
- les feux de jardins sont interdits, y compris à l'aide d'un incinérateur,
- les travaux de bricolage et de jardinage sont réglementés : ils ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:
 - ⇒ de 9h00 à 12h 00 et de 14h30 à 19h00 les jours de la semaine
 - ⇒ de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés
- toutes nos rues sont des lieux de vie, respectons la limitation de vitesse, ayons une attitude courtoise et calme au volant,
- nos amis à quatre pattes ont des besoins naturels, leur maître se doit de ramasser leurs déjections,
- la rue n'est pas une poubelle, les espaces verts et la campagne non plus,
- pour que les rues de notre agglomération soient agréables à vivre, belles et sécurisées, vos bacs de poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte,
- vos véhicules doivent être stationnés sans gêner les usagers,
-

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : la tradition de l'agriculture.

C'est elle qui a façonnée depuis des générations, les paysages que nous apprécions tant.

L'agriculture de St-Hilaire est dédiée pour les deux tiers à la culture des vergers (pommes, poires et cerises) et l'autre partie est consacrée à la polyculture.

Une activité économique qui a le mérite de créer de l'emploi, notamment en saison de récoltes et surtout de façonner et entretenir notre campagne.

La cerise est plus qu'un produit phare dans notre commune, c'est un vrai patrimoine.

Saint-Hilaire -Saint-Mesmin est devenu la « Capitale de la Pépite Rouge de l'Orléanais » :

Fête de la cerise au mois de juin, vente en bord de verger, Confrérie de la cerise dont le siège est à Saint-Hilaire -Saint-Mesmin et Association de la Cerise.

D'ailleurs, connaissez-vous l'Arlicot** ? C'est un alcool, à base de cerises, une vraie spécialité locale de tradition produite par la Confrérie.

L'arboriculture au fil des saisons : Le saviez-vous ?

- La production arboricole nécessite de nombreux passages dans les vergers pour les tailler, les entretenir, les protéger ou encore récolter les fruits. Ces interventions fréquentes peuvent entraîner des nuisances que les exploitants s'efforcent de limiter dans la mesure du possible. Il faut intégrer le fait que vivre en milieu péri-urbain, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citadins.
- La culture du vivant impose de s'adapter aux caprices de la météo:
 - ◇ en février les arbres sont blanchis avec de l'argile blanche et de la chaux pour les protéger du gel et des maladies,
 - ◇ en mars/avril, vous pouvez voir des bougies dans les vergers, elles servent à prévenir du gel et préserver les cultures,
 - ◇ au printemps, les arbres fleurissent, c'est le moment de les protéger. Les traitements sont plus importants afin de prévenir les maladies sur les arbres et les fruits. Chaque exploitant, quelle que soit sa spécialité est tenu d'établir un cahier de culture qui est certifié,
 - ◇ en été, l'arrosage s'impose pour assurer la récolte,
 - ◇ des filets peuvent être installés sur les arbres afin de les protéger des insectes, des oiseaux et de la grêle,
 - ◇ les traitements en agriculture raisonnée ou en agriculture biologique doivent tenir compte des vents pour garantir de leur efficacité contre les maladies,